



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRETE PREFECTORAL

**modifiant l'arrêté du 12 décembre 2024,
portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la
période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND-EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU** les articles L.427-1 à L.427-3, L.428-20, R.427-1 à R.427-3 du Code de l'Environnement,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin,
- VU** l'arrêté ministériel du 14 juin 2010, modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019, relatif aux lieutenants de louveterie,
- VU** la documentation technique du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie,
- VU** l'arrêté préfectoral du 03 décembre 2024 déterminant le nombre et les limites des circonscriptions de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029,
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2024 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029,
- VU** la démission de M. Guillaume FELLI en date du 17 décembre 2024 adressée aux services de la DDT du Bas-Rhin,
- VU** l'avis favorable de Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin en date du 18 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. Guillaume FELLI, affecté sur la circonscription de louveterie six (6),

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires.

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral 12 décembre 2024 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 est modifié comme suit :

Les lieutenants de louveterie sont commissionnés pour un mandat de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Pour la circonscription six (6) :

- Monsieur **Michel DECHRISTE**, demeurant 2a rue du Général de Gaulle – 67720 HOERDT

- Pour la circonscription onze (11) :

- Monsieur **Jonathan MEISSE**, demeurant 39 A rue des Bergers – 67680 EPFIG

Le reste sans changement.

Article 3 :

La carte des circonscriptions mentionnant le nom des lieutenants de louveterie est mise à jour et annexée au présent arrêté.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg par courrier adressé au 31, avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG Cedex ou via l'application télérecours <https://www.telerecours.fr>,
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux du auprès du directeur départemental des territoires ou hiérarchique auprès du préfet du Bas-Rhin. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite, née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable, peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent.

Article 5 :

MM. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, les Sous-Préfets, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, les lieutenants de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Strasbourg, le

Le Préfet,

18 DEC. 2024

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Mathieu DUHAMEL

**LIEUTENANTS DE LOUVETERIE 2025/2029
16 CIRCONSCRIPTIONS
18 LIEUTENANTS DE LOUVETERIE**



Public
Commande : Service
Réalisation : DOT / SER
18 décembre 2024



